

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 21 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DDEES 53 G Subvention avec convention à l'association Projet In Situ. (69007 Lyon).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Projet In Situ » et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1er : Les termes de la convention proposée entre le Département de Paris et l'association « Projet In Situ » sont approuvés. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association « Projet In Situ », 19, rue Mazagran 69007 Lyon (*n°simpa 49001*)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne DP001 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris.